

## Compte-rendu de la rencontre avec les élus de la mairie de Dinard 12 octobre 2023

### Présents :

Christian Fontaine, Jean-Patrick Guiboult  
Jean-Yves Romagné, Jean-François Courtel, Louis Penhouet

### Dernière minute : Changement d'horaire des navettes le 1<sup>er</sup> octobre

Un manque d'anticipation de tous ? Une réflexion sera engagée cet hiver pour plus de flexibilité suivant les conditions météo et un service de navette continu en avril et octobre le Week-end.

La réaction lors du WE du 7 et 8 octobre a satisfait tout le monde, malgré l'attente soulignée par certains.

### Le dragage :

Le dossier avance selon le planning prévu : début du dragage en octobre 2024.

Il reste à revalider, l'accord du Comité des pêches 35 pour la zone de clapage et à satisfaire les demandes supplémentaires même si elles nous semblent inappropriées :

- Modélisation de la dispersion des boues clapées (Coût 40 000€). Cela ne semble pas avoir été demandé à L'EPTB pour le clapage des boues au barrage de la Rance ?
- Une zone de compensation sera nécessaire suite à la suppression de zostères pour réaliser les travaux. Cela consiste à mettre dans une surface identique du port des mouillages écologiques avec un perte de 2 mouillages sur 3.

Les dragages du chenal et de la souille seront réalisés en conservant les dimensions d'origine. Notre demande d'agrandissement de la souille pour plus d'espace pour les bateaux n'est pas retenu. Nous avons fait remarquer que la largeur actuelle du chenal est satisfaisante. Une concertation aura lieu pour la réimplantation des mouillages dans la souille: Implantation uniforme ou suivant 2 ou 3 types de longueurs de bateaux ?

Choix du Maître d'œuvre, consultations et appels d'offres en décembre 2023 .

### Parking :

Le stationnement est difficile en saison pour les usagers. Un manque de surveillance et de sanction sont à l'origine de ces difficultés. Il faudrait des contrôles avec avertissement sur le pare-brise déposé par le personnel du port ou la police municipale.

Des barrières vont remplacer les chaînes et une réflexion sera faite pour faire évoluer ce fonctionnement insatisfaisant.

La distribution des macarons est à revoir (*pas un libre-service*). Le macaron doit être renseigné par le personnel du port et le nombre par bateau limité à 2 voir 3 pour les multipropriétaires.

## **Ponton :**

Le ponton est encombré par l'abus d'usagers et par le manque de surveillance ! La capitainerie n'a-t-elle pas été déplacée pour cela ? Nous avons réitéré notre désaccord à la tolérance accordée à l'entreprise « Bouée tractée » d'utiliser le ponton à marée basse, il ne faut pas faire un précédent.

La préservation des passerelles d'accès va se poursuivre avec la dépose alternée de l'une d'elles durant la fermeture du port. Dans le contentieux entre le port et le constructeur des passerelles et pontons, l'expert a remis ses conclusions au tribunal qui devrait prendre sa décision pendant l'hiver.

Les pompiers souhaitent aussi une place au ponton, ce qui est matériellement impossible. Un dérivatif a été trouvé (semi-rigide au pied de la passerelle nord et ponton flottant pour le Jet-Ski).

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) sera demandeur d'un ponton dédié près de la cale des dériveurs. Sur ce ponton pourraient être regroupés le SDIS et la SNSM voire la station carburant mais ce n'est plus le budget du port, sauf pour une petite partie « pompes à carburant ».

## **Zone pêcheurs :**

La réorganisation est en cours d'étude, les AOT seront officialisées avec les occupants après le dragage.

## **Mouillages des professionnels (Chantiers Navals)**

Un AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) va être mise en place. Les 70 emplacements affectés aux différents chantiers navals seront répartis géographiquement et proportionnellement sur la totalité des types de mouillages (échouage une vingtaine de lignes, la souille, le large et la zone Bec de la Vallée).

## **CLUPP :**

Réunion d'information le 7 novembre prochain. Les modalités du vote seront présentées (présentielle et procuration).

## **Mouillages supplémentaires :**

En dehors de la proposition de mouillages supplémentaires, dans la zone libre entre les lignes du large et des lignes d'échouages, mais zone concernée par les zostères, nous proposons au Nord de la souille, d'installer une ligne de mouillage à l'échouage, du même type que celle existant dans la souille, pour des semi-rigides ?

## **Nouveau logiciel :**

Le port va se doter d'un nouveau logiciel de gestion. Nous avons demandé qu'il permette de demander lors du renouvellement de contrat de mouillage, de demander à chacun des usagers s'il accepte ou non d'être contacté par les associations du port. Leurs coordonnées pourront alors être transmises aux associations.

## **Port propre :**

L'obtention du label Port Propre ne nous semble pas pertinente pour le port de Dinard, les implantations et commodités sont partagées avec le public. Néanmoins des objectifs pourraient être proposés aux agents du port.

La rénovation des sanitaires publics n'est pas à l'ordre du jour et le port n'a pas aujourd'hui les moyens d'investir.

Nous attendons toujours des nouvelles de la pompe à eaux noires et grises ?

## Informations :

A la demande des élus nous allons :

- Préparer une enquête de satisfaction des usagers du port.
- Proposer les mises à jour du règlement de police du port.

Une potence sera temporairement installée sur le ponton pour permettre l'aide à l'embarquement de personnes à mobilité réduite pendant des stages de navigation (Octobre et avril).

## Conclusion

La clarté et la franchise des échanges pendant cette rencontre confirment l'esprit de collaboration constructive entre les élus de la mairie de Dinard et les usagers du port Alain Colas par l'intermédiaire de notre association l'ADUPP.

**Prochaine réunion prévue en février 2024**

Jean-François Courtel Jean-Yves Romagné Louis Penhouet